



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/08/2024
Reçu en préfecture le 20/08/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240812-D2024_93_SI-AR

DECISION 2024-93

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-09 en date du 10 juillet portant délégation de fonction et de signature à M. Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération Transfrontalière », de manière générale et permanente,

Considérant l'organisation d'un spectacle de stand-up professionnel le vendredi 25 octobre 2024 par la CCCE dans le cadre de sa programmation culturelle 2023-2024,

Considérant l'accord de la Commune de Cattenom pour la mise à disposition, à titre gratuite, de la salle communale du Casino pour la tenue de l'évènement,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une convention de mise à disposition, à titre gratuite, de la salle communale du Casino est conclue entre la Commune de Cattenom et la CCCE pour l'organisation du spectacle de stand-up professionnel qui aura lieu le vendredi 25 octobre 2024.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 août 2024

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 21/08/2024